



Montreuil, le 02 octobre 2026

Un nouveau mépris du gouvernement pour les hospitalier-ère-s

Le mercredi 30 septembre 2026 s'est tenue une énième réunion sur la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Hospitalière.

Invitée la veille pour le lendemain par les ministères de la Santé et de l'Action et des Comptes publics, la CGT s'est rendue disponible pour y assister, sans aucune illusion.

Les ministres se sont donc présenté-e-s en personne, avec retard, pour rappeler qu'ils/elles avaient accordé une rallonge de 89 millions d'euros, portant le budget annuel à 489 millions d'euros en année pleine pour financer la PSC à partir de 2028, et qu'un forfait mensuel de 15 euros serait versé à titre transitoire en 2027.

L'objet essentiel de la réunion du 30 septembre était d'annoncer aux organisations syndicales une augmentation de ce forfait de 5 € pour le porter à 20 €. L'aumône !

Alors que les 489 millions d'euros permettraient une participation de l'employeur de 39 euros à partir de 2028 pour financer la PSC, le gouvernement se contente de porter ce forfait à 20 euros par mois en 2027 !

Par ailleurs, ce forfait sera réservé aux seul-e-s agent-e-s pouvant prouver qu'ils ont souscrit à une complémentaire santé. Alors que « *l'esprit* » de la PSC est de permettre aux collègues qui ne bénéficient pas d'une couverture complémentaire d'en avoir une, ceux/celles-ci sont exclu-e-s de tout dispositif en 2027.

À l'heure où le PLFSS est annoncé avec 54 milliards d'euros d'économies imposées, les professionnel-le-s de la Fonction Publique Hospitalière sont une nouvelle fois méprisé-e-s, sacrifié-e-s, alors que les budgets de l'armée explosent. De l'argent pour tuer, pas pour soigner !

La CGT ne se satisfait évidemment pas de cette nouvelle annonce et réaffirme que l'exigence portée par l'intersyndicale était de 800 millions d'euros en année pleine et soutient l'idée que le forfait mensuel de 2027 pourrait être porté à 39 €, et pour toutes et tous, sans exclure les agent-e-s ne disposant pas d'une complémentaire santé.

La CGT a également réaffirmé son exigence d'application et d'extension du dispositif de soins gratuits inscrit dans le Code général de la fonction publique. La CGT exige l'application immédiate des garanties statutaires de la fonction publique d'État en matière de prévoyance. Ce n'est quand même pas difficile de niveler par le haut en prenant un décret d'application et d'extension !

Plus globalement, la CGT continuera de porter la revendication socle d'une Sécurité sociale universelle à 100 %, permettant à toutes et à tous d'accéder aux soins selon leurs besoins.

Celles et ceux qui soignent, accompagnent et prennent soin des autres sont les dernières travailleuses et les derniers travailleurs de ce pays à ne pas disposer d'une participation de l'employeur pour se soigner. Un comble !

La CGT restera vigilante quant à la suite des discussions et aux évolutions sur ce sujet et ne tolérera pas qu'une PSC au rabais soit imposée !

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Responsable Communication - Jérémie Prigent : 06 51 86 19 97 / Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX